



**COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTE  
DE LA GIRONDE**

**Maison départementale des sports**

153 rue David Johnston - 33000 BORDEAUX

Tel : 05.56.00.99.10 - fax : 05.57.83.23.80

E-mail : [contact@cdsa33.org](mailto:contact@cdsa33.org) / Site [www.cdsa33.org](http://www.cdsa33.org)

**Coupe de Gironde d'Athlétisme  
&  
Activités Motrices  
(Parcours Orientés Athlétisme)**

Aux Responsables Sportifs des  
Associations Sport Adapté  
et à tous ceux qui souhaitent  
promouvoir le Sport Adapté

Chers Collègues et Amis sportifs,

Le Comité Départemental du Sport Adapté 33, en partenariat avec l'IME de St Emilion, organise :

**La Coupe de Gironde d'Athlétisme et  
Des Parcours Orientés**

**Mercredi 01 Juin 2011**

Stade Robert Boulin à Libourne 33550

(Près de l'hôpital)

**Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription pour  
le Combiné 4 épreuves et les Activités Motrices**

Venez pour le plaisir du Sport quelque soit votre degré d'autonomie.

L'éthique du Sport Adapté sera respectée

*A chacun son défi.*

<b><u>Programme :</u></b>	10 h 00	Accueil des participants.
	10 h 30	Début des activités.
	12 h 30	<u>Repas issus de vos paniers.</u>
	13 h 30	Reprise des activités.
	15 h 00	Remise des récompenses.

Pour une meilleure organisation sportive, nous vous prions de bien vouloir adresser vos inscriptions :

**pour le jeudi 26 mai 2011**

**Pour les épreuves d'Athlétisme**

à Nathalie GEROMIN AS de l'IME de St Emilion. Tel 05.57.51.47.20

**Pour les Activités Motrices (Parcours Orientés athlétisme)**

au CDSA 33 : mail : [contact@cdsa33.org](mailto:contact@cdsa33.org) Fax : 05.57.83.23.80

Dans l'attente de vous rencontrer à cette journée, recevez chers Collègues et Amis sportifs nos cordiales salutations sportives.

**Les Organisateur**

⇒ La manifestation est gratuite pour tout sportif licencié à la Fédération Française du Sport Adapté.

⇒ A tous les autres sportifs seront demandés : un **certificat médical**, de non contre indication à la pratique de l'activité sportive, de moins d'un an et **une participation de 6 €**. Elle correspond au financement du Pass'Sportif (**licence à la journée**).